



POURQUOI ET COMMENT METTRE EN PLACE UN GROUPE D'ÉCHANGES DE PRATIQUES ?

Objectifs de l'atelier : Entendre le retour d'expérience des membres du réseau RACINES PACA sur sa mise en place d'un groupe d'échange de la pratique ; avoir des témoignages du fonctionnement des différents CIVAM et Accueil Paysan sur ce sujet.

Intervenant.e.s : Aurélie Arias, psychologue, animatrice du groupe d'échange de la pratique en PACA.

Retour d'expérience de la mise en place du groupe d'échange de pratique de PACA

Au vu de la teneur émotionnelle des accueils sociaux, la salariée du CIVAM PACA, en concertation avec les accueillantes (elles ne sont que des femmes à y participer) a jugé bon de mettre en place un groupe d'échanges de pratiques entre pairs, afin de déposer les situations difficiles qui ont pu être vécues lors des accueils et de solliciter des conseils si besoin. Si les ateliers ont d'abord été animés par elle seule, la salariée s'est rapidement rendue compte qu'elle n'avait pas les compétences pour mener au mieux ces ateliers et a alors décidé, en 2023, de faire appel à une psychologue, rencontrée dans le cadre d'une formation professionnelle : Aurélie Arias.

Aurélie Arias est issue d'une famille d'agriculteur·ices et accompagner ce public avait donc tout son sens pour elle. De plus, elle eu plusieurs expériences avec des jeunes de la protection de l'enfance.

Cadre de l'échange de pratique

En concertation avec les accueillantes et la salariée, il a été défini que les échanges auraient le cadre suivant :

- 4 échanges par an environ, un par trimestre, juste après des vacances scolaires dans la mesure du possible (période où ont lieu beaucoup d'accueils).
- Ils ont lieu dans une ville centrale vis à vis des lieux de provenance des participant·es.
- Les échanges suivent les 2 principes suivants : non-jugement et discrétion
- le groupe compte aujourd'hui 8 accueillantes. Il peut en accueillir de nouveaux au besoin, mais pour garder en qualité et un timing raisonnable, un deuxième groupe devra être ouvert.
- Le but de ces échanges est de déposer une parole si les accueillantes en ressentent l'envie (il est aussi possible de juste écouter et de ne pas parler).
- Ce temps est gratuit pour les accueillantes car il est financé par le fonds de formation VIVEA (ce temps est en effet considéré comme une formation). Cela est possible car les échanges ont lieu en présentiel - *un participant à l'atelier mentionne qu'il s'est renseigné auprès de Vivea et que cette prise en charge n'est pas possible quand les échanges ont lieu en visio).*

L'accompagnement à la pratique, quand il est proposé, doit-il être obligatoire pour les accueillant.es ?

Cette question a fait débat au sein des participant·es. Pour Aurélie et les adhérent·es du réseau Racines PACA, cela doit rester facultatif car ils pensent que tous les accueillant·es n'en ressentent pas le besoin.

Pour d'autres participant·es, cela fait au contraire partie des garanties de l'accueil que de rendre cet accompagnement obligatoire, les accueils sociaux présentant trop d'enjeux pour ne pas en discuter régulièrement en groupe. Lorsqu'un accompagnement à la pratique est proposé dans les associations AP (Bretagne, Pays de Loire, Occitanie), il est obligatoire pour les accueillants d'y participer un certain nombre de fois dans l'année (sous peine de se voir retirer sa labellisation).

En revanche, il y avait un consensus de la part des participant·es sur le fait que cet accompagnement devrait être proposé à tous les accueillant·es en accueil social. Par manque de moyens humains - toutes les associations locales accueil paysan n'ont pas de salariés- ce n'est actuellement pas le cas dans tous les groupes accueil paysan. En ce qui concerne les groupes CIVAM où de l'accueil social est pratiqué, un accompagnement par le salarié du CIVAM est toujours proposé, avec l'éventuelle présence d'intervenant extérieur à ces groupes d'échanges.

Si une association n'arrive pas à mettre en place un groupe d'échanges en présentiel et que cela se fait en visio (et que les séances avec une psychologue ne peuvent donc pas être prises en charge), est-il souhaitable que les échanges aient lieu sans professionnel plutôt que de ne pas avoir lieu du tout ?

Selon Aurélie, il est tout à fait souhaitable que les échanges aient lieu sans professionnel plutôt que de ne pas voir lieu du tout ; il seront alors appelés "échanges en intervision". A AP Occitanie, les temps sont réalisés une fois sur deux en présence d'un professionnel. Quand ce n'est pas le cas, c'est une des accueillant·es qui prend le rôle d'animatrice (en l'occurrence, toujours la même car elle se sent à l'aise dans ce rôle mais cela peut aussi tourner).

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Suivre les prochains échanges sur l'accueil social: anais.chapot@civam.org et/ou accueil.social@accueil-paysan.com